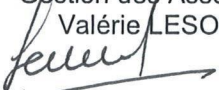




Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : <i>le 13/09/2017</i>	Séance du jeudi 7 septembre 2017 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle Robert SCHWINT	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF 
---	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Bureau s'est réuni le 07/09/2017 à 18h20 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 08/06/17

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Madame Catherine THIEBAUT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 08/06/17.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes

Finances

↳ R.1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2017)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant total de 475 992,50 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.1.1.2 - Garantie d'emprunt au profit de Grand Besançon Habitat - Réaménagement de dette - Compétence Habitat

Mme K. ROCHDI et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la réitération par la CAGB de sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

Ressources humaines

↳ R.1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Directions grands travaux, architecture, urbanisme projets et planification, systèmes d'information, service communication interne, SYBERT)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de paysagiste au sein de la direction grands travaux (catégorie A, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de responsable d'exploitation de l'installation tri massification du pôle industriel du SYBERT (catégorie B, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de communication interne au sein du service communication interne (catégorie A, filière administrative) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chef du service infrastructures au sein de la direction des systèmes d'information (catégorie A, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'ingénieur chargé d'opérations au sein de la direction architecture (catégorie A, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de référent de secteur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) au sein de la direction urbanisme projets et planification (catégorie A, filière administrative) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de géomaticien urbaniste au sein de la direction urbanisme projets et planification (catégorie B, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de concepteur projeteur au sein de la direction grands travaux (catégorie B, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R.5.1 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Deuxième programmation - subventions inférieures ou égales à 10 000 €

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la 2^{ème} programmation de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 24 200 € :
 - au titre du volet Accès aux droits sociaux :
 - 1 000 € à La Fabrik@web
 - au titre du volet Culture et expression artistique :
 - 1 500 € à la MJC Clairs-Soleils-Vareilles
 - au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
 - 1 500 € à l'Antenne Petite Enfance
 - 2 000 € aux Petits Débrouillards
 - 1 600 € à Des Racines et des Feuilles
 - au titre du volet Logement, Habitat, cadre de vie et mobilité
 - 8 000 € à Consommation Logement et Cadre de Vie
 - au titre du volet Lutte contre les discriminations et Egalité Femmes/hommes
 - 800 € à l'Amitié Judéo Musulmane de France
 - 1 300 € à Des racines et des Feuilles
 - 1 500 € à la Compagnie les Trois Sœurs
 - au titre du Volet Participation des Habitants
 - 500 € à l'Association Culturelle Woudzima
 - 3 000 € à la MJC Clairs-Soleils-Vareilles
 - au titre du Volet Sport :
 - 500 € à Aviron Indoor Besançon

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisation à Serre-les-Sapins, Mamirolle, Busy, Nancray et Grandfontaine

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société MAISONS CONCEPT COMTOISE, BDP sarl, pour 1 logement situé à Serre les Sapins, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ, pour 1 logement situé à Mamirolle, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ, pour 4 logements situés à Busy, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 24 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ, pour 1 logement situé à Busy, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.

↳ R.7.3 - CRR - Partenariat CRR et Université de Franche -Comté sur la licence musicologie (Parcours 2) et Arts du spectacle (Parcours Jeux de l'acteur)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur ce partenariat d'enseignement entre le CRR et l'Université de Franche-Comté (UFC) portant sur les licences de Musicologie (parcours 2 : Interprétation, Musique et Arts) et d'Arts du spectacle.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les présentes conventions pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois années scolaires au total.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R.3.1 - Julienne Javel - Soutien 2017 à l'action « 30 000 paniers solidaires »

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien financier du Grand Besançon à l'association JULIENNE JAVEL à hauteur de 1 650 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.3.2 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2017

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 7 000 € au Pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne et Franche-Comté,
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R.3.3 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2017

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.3.4 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Guides étudiants

MM. JL FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000€ à l'Université de Franche-Comté au titre de la réalisation des guides « Entrer dans le SUP après le BAC » et « Le Guide de l'étudiant 2017-2018 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.3.5 - Enseignement supérieur - Subvention Association BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) - Rentrée étudiante 2017

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association BAF pour l'organisation de la soirée « Bienvenue aux étudiants ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.3.6 - Enseignement supérieur et Recherche - Subventions UFC - Manifestations scientifiques
MM. JL FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution :

- d'une subvention de 1 000 € à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de la Nuit européenne des chercheurs du 29 septembre 2017,
- d'une subvention de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de la Fête de la science du 12 au 15 octobre 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.3.7 - Enseignement supérieur et Recherche - Pôle d'Ingénierie et de Management COMUE UBFC

Mme K. ROCHDI et MM. N. BODIN, JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 10 000 € à l'UBFC au titre du Pôle d'Ingénierie et de Management de la COMUE UBFC.
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R.3.8 - SEDD - Augmentation de capital et fusion-absorption avec la Socad

MM. N. BODIN, B. GAVIGNET, JY. PRALON et D.SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

D'une part,

- autorise l'augmentation de capital par incorporation de réserves, portant la valeur unitaire de l'action à 112 € et le montant total du capital à 8 798 720 €,
- autorise la modification des statuts qui en résulte,
- autorise son représentant à voter sur ce sujet dans les instances délibératives de la SedD

D'autre part,

- autorise l'opération de fusion-absorption de la société Socad par la SedD, et l'augmentation de capital qui en résulte,
- approuve les nouveaux statuts qui en résultent,
- autorise son représentant à voter sur ce sujet, dans les instances délibératives de la SedD et en particulier autoriser la signature du traité de fusion par le Président de la SedD.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R.3.9 - SPL Territoire 25 - Augmentation de capital

MM. N. BODIN, B. GAVIGNET et D.SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend acte de l'entrée au capital des communes d'Ornans et Pontarlier,
- se prononce favorablement sur le principe de l'augmentation de capital de la SPL Territoire 25,
- se prononce favorablement sur le montant de la souscription de la CAGB à l'augmentation de capital, à savoir 346 200 € répartis sur 3 ans,
- autorise la modification des statuts consécutive à la procédure d'augmentation de capital,
- autorise son élu représentant à voter favorablement sur ce sujet dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

Bureau

Séance du Jeudi 7 Septembre 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h25.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Anthony POULIN, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : Mme Catherine THIEBAUT

Procurations de vote :

Mandants : A. POULIN

Mandataires : F. PRESSE



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 7 septembre 2017

La City - Salle Robert SCHWINT

ORDRE DU JOUR

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL	4
Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	4
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 08/06/2017	4
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	5
Finances	5
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2017)	5
Rapport n°1.1.2 - Garantie d'emprunt au profit de Grand Besançon Habitat - Réaménagement de dette - Compétence Habitat	5
Ressources humaines	5
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Directions grands travaux, architecture, urbanisme projets et planification, systèmes d'information, service communication interne, SYBERT)	5
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	5
Rapport n°5.1 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Deuxième programmation - subventions inférieures ou égales à 10 000 €	5
Rapport n°5.2 – Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisation à Serre-les-Sapins, Besançon, Mamirolle, Busy, Nancray et Grandfontaine	5
Rapport n°5.3 – Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention	6
Rapport n°5.4 – Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)	6
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	6
Rapport n°7.1 - Fonds d'aide « Manifestations culturelles » - 3ème session	6
Rapport n°7.2 - Subvention Club Alpin Français - Topo Guide Escalade Falaises de Montfaucon	6
Rapport n°7.3 - CRR - Partenariat CRR et Université de Franche-Comté sur la licence musicologie (Parcours 2) et Arts du spectacle (Parcours Jeux de l'acteur)	6

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	7
Rapport n°3.1 - Julienne Javel - Soutien 2017 à l'action « 30 000 paniers solidaires »	7
Rapport n°3.2 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2017	7
Rapport n°3.3 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2017	7
Rapport n°3.4 - Enseignement supérieur et Recherche Subvention UFC - Guides étudiants	7
Rapport n°3.5 - Enseignement supérieur - Subvention Association BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) - Rentrée étudiante 2017	7
Rapport n°3.6 - Enseignement supérieur et Recherche Subventions UFC - Manifestations scientifiques	7
Rapport n°3.7 - Enseignement supérieur et Recherche - Pôle d'Ingénierie et de Management COMUE UBFC	7
Rapport n°3.8 - SEDD - Augmentation de capital et fusion avec la Socad	7
Rapport n°3.9 - SPL Territoire 25 - Augmentation de capital	8

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 7 septembre 2017

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon à la City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h25.

M. LE PRÉSIDENT.- On veut d'abord remercier Monsieur le Maire de Pouilley-Français pour son invitation à la Foire aux saveurs d'automne qui aura lieu le 7 octobre, de 9 heures à 18 heures, dans le dynamique bourg de Pouilley-Français. C'est toujours très bien, on peut même gagner des paniers à la tombola, il y a des repas à gagner. Surtout, on peut passer une bonne journée en achetant des produits locaux. Est-ce bien cela, Monsieur le Maire ?

M. MAURICE.- On ne change pas une équipe qui gagne !

M. LE PRÉSIDENT.- C'était la même chose il y a 20 ans, cela n'a donc pas beaucoup changé.

Débat relatif au transfert de la compétence eau et assainissement

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal du Bureau du 08/06/2017

M. LE PRÉSIDENT.- Comme secrétaire de séance, nous avons Catherine THIEBAUT.

Avez-vous des remarques sur le dernier procès-verbal ? Il n'y en a pas et nous avons le quorum.

Vous savez qu'il y a des rapports décisionnels et d'autres qui ne le sont pas. Je ne saurais trop inciter l'ensemble des rapports à s'en tenir au maximum à l'encadré qui est dans le rapport et à ne pas aller lire l'ensemble du rapport. Nous vous en serions très largement reconnaissants et cela permettrait, sauf cas exceptionnel, de passer plus de temps en débat.

M. LORIGUET.- Juste un petit détail : je voulais excuser Fabrice TAILLARD, qui m'a envoyé un SMS disant qu'il est dans sa mairie actuellement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le rajoute à la liste des excusés, il n'y a pas de souci.

En parlant des excusés, Anthony POULIN a donné pouvoir à Françoise PRESSE, mais il était déjà excusé. Ensuite, nous avons des excusés : Fabrice TAILLARD, Emmanuel DUMONT et Alain BLESSEMAILLE.

M. BAULIEU.- Sur les rapports, vous savez que nous sommes sur notre règlement intérieur, qui date maintenant de quelques mois, et nous ne parlons donc d'un rapport que si cela est prévu. À défaut, il est uniquement soumis à question.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2017)

M. BAULIEU.- Sur le rapport n°1.1.1, s'il n'y a pas de question, nous passons. Il n'y en a pas. C'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°1.1.2 - Garantie d'emprunt au profit de Grand Besançon Habitat - Réaménagement de dette - Compétence Habitat

M. BAULIEU.- Sur le rapport n°1.1.2, s'il n'y a pas de question, nous passons. Il n'y en a pas. C'est adopté, je vous remercie.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Directions grands travaux, architecture, urbanisme projets et planification, systèmes d'information, service communication interne, SYBERT)

M. BAULIEU.- C'est un certain nombre de remplacements et recrutements. Il s'agissait de pourvoir des postes déjà créés. Sur ce rapport, y a-t-il des interrogations ou des observations ? S'il n'y en a pas, il est validé.

J'en ai terminé.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Deuxième programmation - subventions inférieures ou égales à 10 000 €

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le contrat de ville, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, c'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°5.2 – Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisation à Serre-les-Sapins, Besançon, Mamirolle, Busy, Nancray et Grandfontaine

M. STEPOURJINE.- Vous avez simplement un rapport sur table qui corrige le rapport 5.2.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport corrige. Si vous ne l'avez pas, je vais vous le lire : « Le programme d'aide à l'accession à la propriété a été présenté le 31 mai 2016 au maire de Nancray et ses adjoints. La Commune ayant un projet de développement, elle souhaite l'installation de jeunes ménages. La Commune a fait le choix d'adhérer au programme et d'accorder un montant de subvention de 1 300 € aux ménages primo-accédants, quelle que soit la composition du ménage, correspondant à la participation de l'assainissement communal. La délibération est jointe et la Commune envisage de subventionner moins de 10 projets ».

Voilà la teneur de ce rapport 5.2 modifié. Dans le titre, il est indiqué « Besançon », mais on ne le trouve pas dans le rapport. Soit il faut supprimer Besançon dans le titre, soit on a oublié un rapport.

M. STEPOURJINE.- Ce doit être une erreur de copié-collé.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. C'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°5.3 – Programme d'aide à l'accèsion à la propriété - Demandes de subvention

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. C'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°5.4 – Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé
(dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. C'est adopté, je vous remercie.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7,1 - Fonds d'aide « Manifestations culturelles » - 3ème session

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°7.2 - Subvention Club Alpin Français - Topo Guide Escalade Falaises de Montfaucon

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de question et pas d'opposition, c'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°7.3 - CRR - Partenariat CRR et Université de Franche-Comté sur
la licence musicologie (Parcours 2) et Arts du spectacle (Parcours Jeux de l'acteur)

M. PRALON.- Je vous la fais courte, cela prendra trois minutes. Je vais donc vous lire le résumé et je ferai un petit commentaire.

Dans le cadre de la naissance de deux nouveaux parcours universitaires, l'un en lien avec les Arts du Spectacle et l'autre avec la Musicologie, un nouveau partenariat prendra forme dès la rentrée universitaire 2017-2018 entre le Conservatoire et l'Université de Franche Comté. Une convention est proposée pour trois années, qui correspondent aux trois années de licence. Elle porte sur le partage des enseignements permettant de faire valider par l'Université les disciplines d'ores et déjà enseignées en cycle à orientation professionnelle au CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional).

En conclusion, cette nouvelle proposition :

- n'entraîne aucun surcoût,
- optimise le fonctionnement de chaque entité, que ce soit l'Université ou le Conservatoire,
- permet d'harmoniser et de développer le troisième cycle du CRR, de rendre attractif le CRR – ce dont il a besoin –, de développer l'identité artistique et culturelle du territoire et de garantir toujours davantage le rayonnement et le maintien du classement en première catégorie du Conservatoire en fournissant des perspectives locales aux bacheliers bisontins notamment ceux qui fréquentent la filière TMD (Techniques de la Musique et de la Danse) du lycée Pasteur.

On vous demande donc de vous prononcer sur cette nouvelle convention sachant que, là, on travaille avec la Bourgogne et l'on va s'appuyer sur ce qui existe déjà. C'est vraiment une avancée significative puisque c'est une première en France que nous mettons en place à travers cette licence Théâtre qui va augmenter le rayonnement de notre conservatoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Avez-vous des questions à poser à Jean-Yves PRALON ? S'il n'y en a pas, c'est adopté, je vous remercie.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Julienne Javel - Soutien 2017 à l'action « 30 000 paniers solidaires »

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 3.1, avez-vous des questions à poser ? S'il n'y a pas d'observation, c'est donc adopté, je vous remercie.

Rapport n°3.2 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 3.2, je ne participe pas au vote puisque je suis Président de ce groupement de gérontologie et d'innovation. Si vous n'avez pas de question à poser, c'est adopté. Je vous remercie.

Rapport n°3.3 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de présentation. Si vous n'avez pas de question à poser, c'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°3.4 - Enseignement supérieur et Recherche Subvention UFC - Guides étudiants

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous n'avez pas de question à poser, c'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°3.5 - Enseignement supérieur - Subvention Association BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) - Rentrée étudiante 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Si vous n'avez pas de remarque, c'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°3.6 - Enseignement supérieur et Recherche Subventions UFC - Manifestations scientifiques

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Marcel FELT sur ce rapport ? S'il n'y a pas de question, c'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°3.7 - Enseignement supérieur et Recherche - Pôle d'Ingénierie et de Management COMUE UBFC

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, c'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°3.8 - SEDD - Augmentation de capital et fusion avec la Socad

M. LE PRÉSIDENT.- Marcel, une présentation rapide, s'il te plaît.

M. FELT.- La SedD (Société d'équipement du département du Doubs) propose à ses actionnaires de procéder à une augmentation de capital. La technique proposée est une incorporation de réserves. En fait, les réserves qui ont été mises de côté, en quelque sorte, ces dernières années vont être transformées en capital social sans sollicitation des actionnaires. Le montant à intégrer proposé est de 3 456 640 €, ce qui portera le capital de la SedD à 8 798 720 € avec une valeur nominale d'une action à 112 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. FELT.- Le rapport n'est pas terminé. Il y a également la fusion avec la Socad (Société comtoise d'aménagement et de développement). Pour la Socad, les actionnaires actuels sont les départements du Jura et de la Haute-Saône ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Épargne. Il est proposé d'absorber cette société. Bien sûr, un Commissaire aux apports sera désigné. Dans les chiffres que nous sommes en capacité de vous donner, l'actif net apporté par la Socad à la SedD a une valeur de 1 170 000 €, ce qui est la différence entre l'actif et le passif. Il va y avoir une vérification de ces apports pour que, à la suite de la procédure, on puisse rémunérer par une augmentation de capital cet actif apporté.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Marcel FELT ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté, je vous en remercie.

Rapport n°3.9 - SPL Territoire 25 - Augmentation de capital

M. FELT.- La SPL 25 (Société Publique Locale du département du Doubs), pour son développement, a besoin de fonds propres. Elle propose d'augmenter son capital et, dans ce cas, de solliciter l'ensemble de ses actionnaires. Cette opération avait été envisagée dès 2015 et il est proposé de renforcer les fonds propres de la SPL pour un montant de 1 200 000 €. Cela portera le capital social à 2 263 500 € en sollicitant les différents actionnaires que je rappelle : le département du Doubs, la Ville de Besançon, la CAGB, PMA (Pays de Montbéliard Agglomération), la ville de Montbéliard, Sochaux, Dampierre, Pontarlier et Ornans. Pour les quatre dernières communes citées, la participation est vraiment symbolique. L'opération se ferait en trois fois : 30 % en 2017, 35 % en 2018 et 35 % en 2019. Une observation : on va harmoniser les participations pour que nous soyons à égalité avec la Ville de Besançon.

Il est proposé que la CAGB se positionne sur un montant de 346 000 €, ce qui amènera sa part dans le capital de la SPL à 22,27 %, comme la Ville de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie, Marcel. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté, je vous en remercie.

Examen des rapports qui seront soumis au vote du Conseil communautaire du 21 septembre 2017

La séance est levée